

[Texte]

New Brunswick. So New Brunswick now has its first woman superior judge. So there are only six vacancies at the moment in the judiciary.

As far as numbers are concerned—you might just be interested in having the numbers—as of October 29 we have 798 federal judges, 43 of whom are women. We have a 16% increase in women—Mr. Robinson will be interested in this—since we assumed responsibility for the administration of the affairs of the Government of Canada.

The rest I will leave to see what your members are interested in and what questions they might have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. It was a very excellent, concise statement, and we appreciate that.

Mr. Berger.

Mr. Berger: The Minister says there are only six vacancies at the present time in Canada. I had a particular concern raised by a constituent in the past year or so who was waiting for an appeal. She had won an appeal before the Unemployment Insurance Commission—and he may not have the facts to answer this question here today . . . Appeals of decisions by the Unemployment Insurance Commission are heard by judge umpires, and these judge umpires I believe are trial judges of the Federal Court of Canada. Last year there was a lack of bilingual judges of the Federal Court of Canada until the former Prime Minister, in his great wisdom, decided to fill a number of these vacancies before the election.

• 1130

In any event, there was a tremendous backlog and this person was deprived of unemployment insurance payments for a lengthy period of time, for over a year. There was a backlog of many hundreds of cases waiting to be heard by judge umpires. My question to the Minister is whether or not this particular backlog has been cleared up. I have not had the opportunity to check into it lately.

Mr. Crosbie: I will have to check on the backlog, but the recent amendments to legislation that was passed earlier this year by Parliament provided for one additional position on the Federal Court of Appeal and two additional positions on the Federal Court Trial Division. Of those three positions, two had to be members of the Bar of Quebec. Today we have appointed three; these three positions have now been filled.

I am pleased to be able to say that we have appointed to the Trial Division of the Federal Court the first Newfoundland appointee. We have a brilliant bar in Newfoundland, Mr. Chairman; we do not like to see them leaving Newfoundland to go elsewhere, but in any event we are sacrificing Mr. Leonard Martin of Cornerbrook, recently counsel to the Ocean Ranger

[Traduction]

être nommée à la magistrature du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral. Le Nouveau-Brunswick a donc maintenant pour la première fois une femme à un poste de juge supérieur. Il ne nous reste donc plus que six poste à pourvoir dans la magistrature.

Pour parler chiffres—la chose vous intéressera peut-être—au 29 octobre nous avons 798 juges fédéraux, dont 43 femmes. Le nombre de femmes a augmenté de 16 p. 100—cela intéressera M. Robinson—depuis que nous avons pris en charge les affaires du pays.

Je n'en dirai pas plus long, attendons de voir quels sont les domaines qui intéressent les députés et de répondre à leurs questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre, vous nous avez présenté un exposé excellent, très précis, et nous vous en savons gré.

Monsieur Berger.

M. Berger: Le ministre vient de nous dire qu'il n'y avait que six postes à pourvoir actuellement au sein de la magistrature. Une de mes électrices m'a écrit il y a environ un an pour me dire qu'elle attendait de pouvoir être entendue en appel. Elle avait gagné un appel interjeté devant la Commission de l'assurance-chômage—le ministre n'a peut-être pas tous les éléments qui lui permettront de répondre à cette question aujourd'hui . . . Les appels des décisions rendues par la Commission d'assurance-chômage sont entendus des juges-arbitres, qui sont je crois des juges de première instance de la Cour fédérale du Canada. L'an dernier, la cour fédérale du Canada manquait de juges bilingues, et cette situation persistait jusqu'à ce que notre ancien premier ministre, dans sa grande sagesse, décide de pourvoir un certain nombre de ces postes avant les élections.

Quoi qu'il en soit, il y avait énormément de dossiers en retard et la personne en question n'avait pas pu toucher l'assurance-chômage pendant très longtemps, pendant plus d'un an. Il y avait des centaines de cas en attente d'appel devant les juges-arbitres. J'aimerais donc que le ministre me dise si ce retard a été comblé car je n'ai pas pu vérifier dernièrement.

M. Crosbie: À propos des retard, je vais devoir vérifier, mais les amendements législatifs adoptés cette année-ci par le Parlement prévoyaient précisément l'ouverture d'un nouveau poste à la Cour d'appel fédérale et l'ouverture de deux nouveaux postes à la Division de première instance de la Cour fédérale. Deux de ces postes devaient être confiés à des membres du Barreau du Québec. Aujourd'hui, nous en avons nommé trois et ces trois postes vacants ont donc été comblés.

Je suis heureux d'ailleurs de pouvoir vous dire que nous avons nommé à la Division de première instance de la Cour fédérale notre premier juge de Terre-Neuve. Nous avons à Terre-Neuve un Barreau très brillant, monsieur le président, et nous n'aimons guère en exporter les membres, mais quoi qu'il en soit nous avons sacrifié M. Leonard Martin de Cornerbrook